

Compte-rendu de la coordination nationale de Lyon des 8 et 9 avril 2006

Compte rendu réalisé par Elsa et Manon d'après leurs notes personnelles.

La délégation de Paris III était composée de : Priscilla (non syndiquée, pas de parti politique), Julien (non syndiqué, pas de parti politique), Charlotte (militante à LO), Elsa (syndiquée au CVSE) et Manon (syndiquée à la FSEUL). Nous étions en mandat libre.

Début de la coordination vers 16h30 le samedi 8 avril

490 délégués étaient présents, plus des observateurs salariés, précaires...

Vote des tribunes (2 qui ont tournées environ toutes les 4 heures)

Les tribunes ont été votées sans présentation des personnes les composant mais avec la seule information du nombre de syndiqués parmi les 14 personnes. Ce n'est que lorsque nous avons voté qu'il soit écrit dans la charte que la tribune doit se présenter que celles-ci l'ont fait.

Tribune 1 :

Présidente non syndiquée et sans appartenance politique
Vice-président non syndiqué et appartient à la fraction de Lutte Ouvrière (LO)
Secrétaire non syndiquée et sans appartenance politique
Opératrice à l'UNEF et sans appartenance politique
Secrétaire (à l'ordi) à la FSE et sans appartenance politique
+ 2 personnes non syndiquées et sans appartenance politique

Tribune 2 :

Président à l'UNEF et militant à la LCR
Vice présidente non syndiquée et sans appartenance politique
Secrétaire à l'UNEF et sans appartenance politique
Secrétaire non syndiqué et sans appartenance politique
Opérateur à la CNT
+ 2 personnes non syndiquées et sans appartenance politique

Présence des médias :

Le débat a été ouvert sur 6 interventions.

Votes :

- les médias sont autorisés seulement pendant les interventions des personnes extérieures (point 1 de l'ODJ) prévues en début de soirée.
- les médias alternatifs sont acceptés pendant toute la coordination

Proposition : mettre en place une information autonome faite par les élève d'UFR d'audiovisuel. Ceux-ci pourraient en plus prendre contact entre eux et travailler ensemble.

Point sur la Charte de la coordination

Charte proposée par Lyon :

Coordination Nationale

Lyon, 8 - 9 avril 2006

Charte de fonctionnement

Préambule :

Il est impératif que chaque représentant soit CLAIEMENT MANDATE par son assemblée générale. En cas de fraude, celui-ci sera immédiatement évacué de l'amphithéâtre par le service d'ordre.

La présente charte s'applique pour les étudiants et lycéens, des modalités spécifiques concernant la présence et le statut des salariés, précaires et sans-papiers seront produites parallèlement.

Afin de faciliter les débats et les votes qui auront lieu au sein de cette Coordination Nationale, il est proposé aux membres dûment mandatés par leur Assemblée Générale locale que:

ARTICLE 1 : MODALITES DE VOTE

1.1 Pour pouvoir s'inscrire en tant que délégué mandaté et participer aux votes, il faut être muni de sa carte d'étudiant ou de lycéen.

1.2 Ont le droit de parole et de vote:

A) Pour les étudiants :

- > En cas de grève et de blocage: 5 délégués mandatés par site d'Assemblée Générale.
- > En cas de grève: 3 délégués mandatés par sites d'Assemblée Générale.

B) Pour les lycéens :

- > 2 délégués par ville où il y a moins de 3 lycées bloqués.
- > 5 délégués par ville où il y a 3 lycées bloqués ou plus.

1.3 Ont droit de présence : 2 observateurs par site non en grève, plus 2 observateurs par syndicat professionnel uniquement.

1.4 Aucun observateur ne pourra représenter d'organisations de jeunesse, celles-ci étant déjà représentées indirectement.

1.5 Des intervenants, notamment d'entreprises seront invités à intervenir, durant un temps spécifique dans l'ordre du jour.

1.6 Les intervenants et les observateurs ne participent pas aux votes.

1.7 Les observateurs n'ont pas le droit de parole.

1.8 Les intervenants et les observateurs seront installés dans une zone bien définie de l'amphithéâtre, séparée distinctement de la zone réservée aux délégués mandatés prenant part aux votes (nous proposons qu'ils s'installent au fond de l'amphi).

ARTICLE 2 : LES PROCURATIONS

2.1 Aucune procuration ne sera acceptée, sous aucun prétexte, ceci compte tenu des problèmes de fraude relevés lors des votes, à l'occasion des précédentes Coordinations Nationales.

2.2 Lors des votes, des délégués s'absentant peuvent laisser leur carton de vote à un autre délégué. Il n'est pas possible de voter avec plus de 3 cartons de vote (2 en plus du sien propre).

ARTICLE 3 : ORGANISATION DES DISCUSSIONS

3.1 La durée de toute intervention est limitée à 2 minutes.

3.2 L'inscription sur les liste de parole se fait en levant le carton de vote (nom et site inscrit lisiblement dessus), et uniquement lorsque la tribune signale l'ouverture d'une liste d'inscription.

3.3 Toute communication avec la tribune se fait sous forme écrite, par l'intermédiaire du service d'ordre et des médiateurs à la tribune. Toute interpellation directe de la tribune est donc prohibée.

ARTICLE 4 : ORGANISATION DES VOTES

4.1 Les votes sont proposés et formulés par la tribune.

4.2 Pour chaque proposition ou vote, les délégués peuvent:

- > Ne pas prendre part au vote.
- > S'abstenir.
- > Etre pour.
- > Etre contre.

Ces modalités de vote seront déclinées systématiquement dans cet ordre.

Une majorité de NPPV n'entraîne pas le report mais l'annulation du vote (qui pourra bien sûr être proposé à nouveau lors d'une prochaine coordination).

En cas de proposition contradictoire, il y aura un vote en contradictoire, c'est à dire que chaque délégué aura le choix de voter pour une des proposition ou une autre (ou de s'abstenir).

4.4 Tout vote est définitif, quel que soit l'écart des voix.

4.5 Lorsqu'aucune majorité visible ne se dégage pas, il est procédé au comptage des voix. C'est la tribune qui décide de la nécessité de compter ou non les votes.

ARTICLE 5 : MEDIAS

5.1 La discussion concernant la présence des médias, leur droit d'assister à tout ou partie des débats se tiendra au début de la coordination. La question sera soumise au vote des délégués.

5.2 Les étudiants de chaque site d'assemblée générale présents et qui le souhaitent sont autorisés à filmer la

totalité des débats. Ils sont invités à se présenter au début de la coordination.

ARTICLE 6 : RESPECT DES CONSIGNES

6.1 L'alcool et le tabac sont prohibés dans les locaux. Il s'agit d'une mesure de respect mutuel visant à garantir la bonne tenue des débats.

6.2 Pour pouvoir accéder à l'amphithéâtre et prendre part aux débats et aux votes, il est demandé à chacun de présenter son badge et son carton de vote au service d'ordre.

6.3 En cas de non respect des consignes ci-dessus, la personne sera avertie une première fois, puis se verra ensuite exclure de l'amphithéâtre:

-> Une demi heure, au premier rappel à l'ordre.

-> Définitivement au second rappel à l'ordre.

De tels avertissements sont susceptibles d'être délivrés par la tribune, afin de garantir le bon déroulement des débats.

L'article 6.3 sera appliqué de manière stricte.

La commission Coordination Nationale de la ville de Lyon.

Vote sur le principe d'amender la charte proposée par Lyon *accepté*

Propositions d'amendements : 10 interventions autorisées

- que l'ordre du jour de la prochaine coordination soit défini en fin de coordination pour que les AG puissent donner un mandat clair *refusé*

- 2 mandatés salariés ou précaires par AG de grévistes (et non d'AG de salariés) *accepté*

- publication des mandats (de chaque AG) sur internet *accepté*

- présentation des membres de la tribune *accepté*

- ne pas prendre en compte que la tribune soit ou non syndiquée *accepté*

- que les membres des bureaux nationaux des syndicats et partis politiques ne puissent pas être mandatés pour les coordinations nationales *refusé*

- les 2/ 3 des délégués doivent être réunis dans l'amphi pour que le vote soit valide *accepté*

- pas de vote définitif s'il n'y a pas la majorité absolue *refusé*

- que chaque proposition puisse être amendée *refusé*

- qu'on vote les revendications et les perspectives point par point (juste après leur présentation) *refusé*

- que chaque question soit votée indépendamment (pas de vote groupé) *refusé*

- que les interventions soient proportionnelles à la délégation *refusé*

- pas de Service d'Ordre (dans l'amphi de la coordination) *refusé*

- compte des votes systématique (*refusé*) / dès qu'aucune majorité ne se dégage *accepté*

- compte des votes sur demande de n'importe qui *refusé*

- que la tribune compte avec le SO *refusé* (par nppv)

- 1 seul mandaté par délégation peut prendre la parole sur un point *refusé*

- 2 mandatés (d'une même délégation) par tour de parole *refusé*

- pas de limite des interventions par délégation *accepté*

- pas de limitation du temps de parole *refusé*

- refuser toute forme de procuration *refusé*

- limitation des interventions à 3 minutes au lieu de 2 *accepté*

- qu'on puisse demander la parole en dehors des listes d'interventions prévues par la tribune *refusé*

- la tribune décide des avertissements et sorties (charte) *accepté* / amendement (que les avertissements soient donnés par le SO et non par la tribune/pas d'avertissement ni de sortie) (*refusé*)

- écrire toutes les propositions même s'il y a redites *refusé*

- la tribune ne doit pas synthétiser les propositions mais les soumettre au vote telles qu'elles ont été formulées *refusé*

- possibilité de contrôler les synthèses faites par la tribune par tous les délégués *accepté*

- création de groupes de travail pour faire avancer les débats *refusé*

- suppression de l'art 1.1 *refusé*

- suppression de l'art 1.7 *refusé*

- suppression de l'art 4.1 *refusé* (il était déjà amendé)

- suppression de l'art 6.1 *refusé*

- que cette charte amendée soit gardée pour les prochaines coordinations nationales *accepté*

- pas de téléphone dans l'amphi de la coordination *refusé*

La Charte amendée est en pièce jointe

Ordre du Jour *accepté (sans débat ou propositions d'amendements préalables ...)*

1. Interventions extérieures (bilan des portes paroles + interventions de salariés)

2. Revendications + votes
3. Perspectives + votes
4. Election des portes paroles
5. Lieu de la prochaine coordination

Planning : Il est décidé que nous irons dormir après le point “ revendication ” et que la coordination reprendrait dimanche à 8h.

1. Interventions extérieures

Bilan par les portes paroles :

Ils ont travaillé sur 4 axes :

- Un travail de structuration du mouvement en créant une liste des gens mobilisés
 - Création d’une “ commission répression ” : recenser les arrestations, s’informer sur leurs interpellations... (2)
 - Lien avec les syndicats : présence à l’intersyndicale (1)
 - Visibilité vis-à-vis de la presse
- (1) A l’intersyndicale (12 confédération présentes), les syndicats se sont félicité de la mobilisation à la manifestation du mardi 3 avril : les arrêts de travail ont été moins importants dans le public mais plus important dans le privé. Les portes paroles déplorent :
- que les prochaines dates de mobilisation décidées par l’intersyndicale soient le 17 avril et le 1^{er} mai pour la prochaine manifestation.
 - Que les syndicats aient accepté d’entrer en “ discussion ” avec les parlementaires.
- 2) Les personnes de la commission répression devraient être permanent donc ne pas faire partie des portes paroles.
- 3) Certains ont trouvé dommage que leur rôle ne concerne uniquement les relations avec les médias et les syndicats.

Antoine de Jussieu (JCR + UNEF) :

- il a été difficile de concilier le travail de porte parole et leur présence dans leur fac donc certain ont choisi entre les 2.
- Pas très bons résultats pour la visibilité dans les médias ni pour la structuration du mouvement.
- A la coordination de Lille il n’y avait rien de nouveau à dire donc ils n’avaient pas de nouvelles perspectives à porter.

Porte parole de Bordeaux :

- Elle était présente à l’intersyndicale et les a trouvé peu combatifs : comme si 3 millions de personnes dans les rues leur faisaient peur. Ils étaient “ pleins d’illusions ” par rapport aux discussions avec l’UMP d’où la nécessité d’aller voir les salariés directement.
- Ils ont fait une liste de contact de medias. Et ont fait 3h de radio libre sur Fun radio.
- Elle est restée à Paris et souligne l’importance que les portes paroles doivent aussi rester dans leur province.

Porte parole de Paris :

- Par rapport aux medias : ils faut imposer que s’ils ne parlent pas de la Loi sur “ l’Egalité des Chances ” (LEC) les portes paroles refusent tout article.
- Privilégier les rencontres avec chacun des syndicats de façon séparée. Les discours de la FSU et Solidaires se rejoignent : pour eux l’unité syndicale est sur le CPE et elle se dissoudra lors de l’abrogation. C’est ainsi qu’ils justifient le fait de ne parler que du CPE. Ils n’appellent pas à la grève générale car les salariés ne peuvent pas se permettre de perdre leurs salaires. Mais la victoire sur le CPE permettra d’autres victoires.
- FSU et Solidaires ont donné à eux deux 1000 € qui seront utilisés par la “ commission répression ” pour payer des avocats.

Porte parole de Créteil :

- Les provinciaux n’ont pas pu participer à l’intersyndicale.
- Pour la structuration du mouvement, seule la “ commission répression ” est une réussite.
- Il faut répartir les tâches entre les portes paroles.

Aurélien d’Orsay :

- Ambiguïté à l’intersyndicale : lorsque les portes paroles ont abordés le problème de l’acceptation des syndicats de participer aux “ discussions ” avec les parlementaires, vis-à-vis des étudiants, les syndicats ont répondu qu’il n’y avait pas lieu de s’inquiéter car ils ne négocieraient pas.
- Les syndicats n’appellent pas à la manifestation du 11 avril (simple soutien) mais il y a des préavis de grève locaux.

Laure de Nanterre (JCR + UNEF)

- C’est toujours Julliard qu’on voit plus que les portes paroles dans les médias.
- Mandats des portes paroles : comment dépasser le problème de parler sur des événements qui n’ont pas été débattus en coordination nationale.
- La “ commission répression ” a recensé 5000 arrestations avec 50 peines de prisons depuis le début de la mobilisation. Mais ce bilan n’est pas complet. Ils se sont mis en lien avec le collectif lycéen contre la répression créé dans le mouvement contre la loi Fillon.

Guillaume de Nantes :

■ Dommage que les portes paroles soient votés en fin de coordination car ils n'ont pas le temps de prendre contact entre eux.

■ En province, les médias locaux sont plus faciles à contacter et il estime que sa visibilité dans les médias locaux a été plutôt bonne. (le porte-parole marseillais a aussi eut un bon écho médiatique local)

Porte parole lycéen :

Le fait que la mobilisation lycéenne soit peu structurée fait que les médias ne donnent pas de légitimité aux lycéens, même porte parole de la coordination nationale. Il faut réfléchir à ce problème de structuration pour que la coordination soit vraiment unitaire.

Bilan : Les porte-parole parisiens ou restés à Paris ont beaucoup travaillé ensemble. Par rapport aux médias, ils ont eu peu de visibilité contrairement aux porte-parole provinciaux.

Interventions de salariés

- Personnels de Lyon II

- Lille : CGT métallurgie appelle à la grève reconductible et dans les domaines de la santé les salariés font la grève tandis que leurs syndicats n'y appellent pas. (???)

- Lyon : 30 personnels de l'éducation nationale sont actuellement en grève contre la précarité, la LEC, la répression et la loi CESEDA. Le 5 avril ils ont voté la reconduction de la grève pour les 6 et 7 avril. Ils cherchent à être visible auprès de leurs collègues enseignants et des médias. Ils ont rédigé un tract qu'ils ont notamment diffusé dans les marchés. Ils ont fait des actions avec les lycéens et ont rédigé une lettre au rectorat en soutien aux lycéens pour prévenir qu'ils seront vigilants quant aux possibles "sanctions" en vers les élèves grévistes. Ils reprennent les cours le lundi 10 avril mais seront en grève tous les jours de mobilisation décidés par la coordination. Ils demandent à ce que les jeudis soient privilégiés comme jour de grève (au lieu du mardi) pour qu'ils aient le temps de prévenir les parents d'élèves. Ils veulent aussi un calendrier de lutte.

Vote du soutien à une avocate algérienne arrêtée à Lyon et qui est menacée d'expulsion.

2. Revendications

La tribune a d'elle-même proposé qu'on s'exprime sur la question de l'élargissement des revendications avant d'ouvrir le débat sur celles-ci. Elle a alors proposé au vote (*accepté*) qu'il y ait 5 interventions pour l'élargissement et 5 contre :

■ POUR Bordeaux : mandaté pour ajouter la titularisation des professeurs précaires et la validation des diplômes pour tous.

■ CONTRE (?, désolées.)

■ POUR Tolbiac : la précarité c'est aussi le SMIC et les minimas sociaux donc il faut demander l'augmentation des minimas sociaux, de plus si on veut l'unité il faut des revendications qui concernent directement les travailleurs.

■ CONTRE IEP Paris (?, désolées.)

■ POUR : on doit discuter des revendications locales et les cahiers de doléance d'Aix ne sont jamais redescendus dans les AG.

■ CONTRE Lyon : Ils ont un mandat semi impératif non propositionnel. Il faudra élargir les revendications mais là ce n'est pas la priorité.

■ POUR Orsay : Il n'y a pas eu de débat sur les revendications depuis Aix donc il est nécessaire, de plus cela redonnera une crédibilité à la coordination.

■ CONTRE Villetaneuse : il est mandaté pour le non élargissement.

■ POUR : à Aix 70 revendications devaient être votées en AG locale hors ça n'a pas été fait

■ CONTRE : les blocages fatiguent. Il faut donc établir des priorités.

Autres arguments :

Motion contre loi Sarkozy

Manif le 29 pour le soutien aux immigrés

Ouvrir ici les revendications, ne pas les voter mais les faire toutes voter en AG locales et centraliser ces votes à la prochaine coordination

Votes :

Elargissement de la plateforme de revendication (154 pour, 229 contre, 5 nppv, 12 abstentions) *refusé*

Ouverture d'un débat sur les cahiers de doléances *refusé*

La plate-forme du mouvement est donc toujours celle de Lille (en pièce jointe), même si elle n'a pas été revotée.

Le refus de l'élargissement de la plateforme a entraîné un scandale. Certains délégués ont accusé la tribune de ne pas avoir pris en compte des messages, qu'ils lui avaient fait parvenir par l'intermédiaire des "médiateurs", demandant qu'il y ait un tour de parole ouvert sur la question de l'élargissement. Il y a eu une petite pause et la tribune a suspendu la séance. (Minuit : suspension de la séance) Un débat "informel" a

alors eut lieu entre les délégations pro-élargissement. (Ce débat s'est terminé vers 2h du matin.)

Reprise de la coordination le dimanche 9 avril à 8h30

Ouverture d'un débat par rapport au problème de l'élargissement. Voici quelques une des positions défendues :

- St Etienne : il y a eu 15 minutes de débat sur l'élargissement ou non de la plateforme de revendications alors qu'on avait passé 4h sur la Charte : vice de forme. De plus seules 400 voix se sont prononcées sur cette question sur 490 délégués.
- Tolbiac : Ils avaient fait passer des messages à la tribune demandant que l'une liste d'inscrit soit ouverte mais la tribune n'a jamais tenu compte de ce papier.
- Strasbourg : Le problème du CPE puis de la légitimité du gouvernement mènent à un problème constitutionnel. Il faut donc demander une nouvelle constitution et la 6^{ème} République
- Arras : revoter sur cette question serait refuser un vote légitime.
- Nantes : l'élargissement des revendications vers les problèmes des salariés.
- Rennes : les revendications sont la réflexion du mouvement tandis que les perspectives sont les actions. On ne peut agir sans réflexion.

La tribune propose de revoter la tribune puisqu'il y a des demandes de révocation. Pour ne pas mettre en cause un vote légitime, le vice-président de la tribune propose de revoter l'ODJ du dimanche, pour éventuellement ajouter un point " débat revendications ".

Vote de la tribune *accepté*

Vote de l'ODJ *accepté (à une large majorité)*

3. Perspectives (non soumises au vote)

- Faire des groupes de travail pour élaborer les propositions pendant la coordination
- Appel à la Grève Générale destiné aux syndicats
- Principe de faire des manifestations centralisées
- Condamner l'intersyndicale car nous refusons toute négociation
- Avoir un nom commun (Mouvement pour la Démocratie ou Front Contre la Précarité par exemple)
- Motion spécifiant que Julliard n'a aucune légitimité à parler au nom du mouvement
- Réflexion sur la nécessité de créer une assemblée constituante
- Grève générale durant laquelle les services publics doivent être gratuits.
- Lister les sections locales des syndicats qui se sont mis en grève reconductible (une vingtaine entre le 28 mars et le 4 avril)
- Fixer un jour de la semaine où il y aurait toutes les semaines manifestation nationale
- Report des examens (à septembre)
- Création de cahiers de doléances
- Diminuer le poids des syndicats en coordination (1 syndiqué pour 3 délégués et 2 pour 5)
- Faire une journée nationale de blocage des raffineries, pompes à essence... et demander le soutien des routiers
- 1^{er} mai : manifestation centralisée à Paris
- faire des manifestations nocturnes nationales
- Bloquer les entreprises qui ont déjà fait signer des CPE et CNE
- Développer les AG interprofessionnelles et inter-luttes de quartier
- Grève reconductible à partir du 11 avril donc rester dans les rues après les manifestations
- 13 avril : journée nationale de blocage
- Porter un carré rouge quand on est gréviste
- Blocage des gares le 13 avril
- Appel aux syndicats pour que les manifestations du 1^{er} mai soient consacrées à la LEC
- Avoir un rendez-vous quotidien pour départ en action (République 14h30)
- Réfléchir aux alternatives politiques et les mettre en commun
- Que les portes paroles exigent le soutien des syndicats pour la manifestation du 11 avril
- Mercredi : journée d'actions festives
- Banaliser tous les mardi de l'année
- Faire une manifestation centralisée à Strasbourg
- Mettre en avant la loi CESEDA
- Ouvrir nos faces aux précaires
- Bloquer les frontières du NORD-EST
- Mise en place d'Etats Généraux
- Boycottons les examens car les diplômes reproduisent les classes sociales et la compétition donc font parti du système capitaliste contre lequel nous nous battons
- Organiser des coordinations européennes
- Bloquer la production matérielle
- Dire dans l'appel que les syndicats ne représentent pas le mouvement et que seuls les portes paroles sont des

interlocuteurs légitimes

- Convocation de conférences de presses dans toutes les facs un même jour et à une même heure avec un discours identique
- Faire des assemblées populaires après chaque manifestation
- Que les cahiers de doléances soient donnés pendant la coordination pour que chaque fac ait des débats sur chacun des points et que l'on vote directement à la prochaine coordination.
- Que tous les soirs à 20h30 chacun fasse du bruit : klaxon, sifflets...
- Enlever CPE CNE de nos banderoles et mettre d'autres revendications en avant
- Autoriser la commission " Europe " à parler au nom du mouvement (?)
- Faire des villages alternatifs
- Diffuser des tracts et discuter avec les salariés en priorité
- Pourrir les vacances de l'UMP en agissant dans leurs permanences par exemple
- Le 13 avril, ou un autre jour, que tout le monde occupe une place ou une rue de sa ville pour diffuser des tracts, faire des spectacles de rue...
- Organiser nous même les 11 et 18 avril des grosses manifestations (réussir à réunir des millions de personnes)
- Faire des manifestations nocturnes tous les vendredi soir
- Bloquer les bus qui mènent aux facs
- Mercredi 26 avril : action centralisée avec prise de l'Assemblée Nationale
- Associer les sans papiers à nos actions et manifestations
- Faire des actions spécifiques contre la répression
- Faire une marche des villes de province à Paris
- Demander l'annulation des élections du CROUS

Adoption de la lettre de la commission " vigilance pédagogique et administrative " des personnels de Paris 3 adressée au CA

Motion pour un rassemblement national le 21 avril pour dénoncer les manques de la démocratie française (motion de Paris 3)

La délégation de Paris 3 devait présenter encore deux motions : l'appel aux syndicats à appeler à la grève générale et l'appel aux syndicats étudiants et salariés à refuser toute rencontre avec les députés UMP sans la présence des porte-paroles de la coordination nationale ; ainsi que la proposition de commencer les blocages de gare dès le matin. Nous n'avons pas pu intervenir pour les raisons qui suivent. De plus, nous n'avons connaissance que des propositions adoptées par l'AG du vendredi 7 avril. Le résultat des autres AG de la semaine du 3 au 7 avril n'ayant pas été conservé et centralisé par le comité de grève de Paris 3.

Cette liste de propositions est le résultat de la prise de parole d'une centaine de personnes (de 10h à 16h). Il est possible qu'elle ne soit pas complète, la prise de notes six heures durant étant une tâche fastidieuse.

Il restait encore au moins une centaine de personnes inscrites sur ce tour de parole et sans doute une autre centaine de personnes qui aurait souhaité s'inscrire dans la liste d'inscrits suivante. Mais vers 16h, la tribune a annoncé que certaines délégations devaient partir bientôt et donc qu'il fallait passer à la rédaction de l'appel et à l'élection des portes paroles. Les " perspectives " seraient poursuivies ensuite.

Vote : principe de stopper les débats pour amender l'appel de la coordination de Lyon et élire les portes paroles
accepté

L'appel :

Un appel avait été rédigé par une partie des porte-parole élus à la précédente coordination nationale (Lille). Avant de le soumettre au vote, la tribune ouvre un tour de parole.

Propositions d'amendements :

- Ajouter la demande aux syndicats de rompre les négociations et d'appeler dès maintenant à la Grève Générale
accepté
- Appeler à des AG professionnel pour qu'ils puissent élire des délégués pour les coordinations *accepté*
- Remplacer " en finir avec ce gouvernement " par une formule plus directe *refusé*
- Remplacer " si victoire sur le CPE " par " si retrait du CNE et de la LEC " *accepté*
- Enlever l'idée de manifestation centralisée *accepté*
- Ajouter l'idée de manifestations régionales *accepté*
- Ajouter à " étudiants et salariés " (dans l'appel à la grève) les précaires et les lycéens *accepté*
- Mentionner le contrat de responsabilité parentale dans le descriptif de la LEC *accepté*
- Idée que nous manifesterons le 11 et que les salariés ne sont pas obligés d'attendre l'appel à la grève de l'intersyndicale pour le 18 *accepté*
- Ajouter que la coordination nationale déplore l'existence d'autres projets de précarisation comme CESEDA
accepté

- 8
- 150
- Insister pour que nous soyons reconnus *refusé*
 - Pour le 18 : appel à la grève, manifestation le matin et animations (débat, concert) l'après-midi *accepté*
 - donner un nom au mouvement (mouvement anti-CPE, Mouvement pour la démocratie ou mouvement contre la précarité) *refusé*
 - 82
 - 48
 - 158
 - faire des comités citoyens (avec l'ensemble de la population) *refusé*
 - motion de non pénalité des examens *accepté*
 - report des examens à septembre *refusé* : on a voté que chaque fac décidait pour son calendrier
- vote de l'appel amendé *accepté*

Pendant les votes, la tribune reformulait à sa sauce les propositions. Il y a eu plusieurs fois des votes refait car les demandes de reformulations étaient lues trop tard. Par rapport aux messages devant passer par les médiateurs il y a eut plusieurs plaintes dénonçant que certains n'étaient pas pris en compte alors que c'était l'unique moyen de parler à la tribune.

L'appel amendé est en pièce jointe

Ville où se déroulera la prochaine coordination(15-16 avril)

Grenoble appelait finalement à voter pour Nantes.

Nantes contestait les résultats du vote puis ils ont fini par se retirer. **La prochaine coordination aura donc lieu à Nancy.**

Modalités pour les porte-parole

Modalités acceptées :

- Mandat impératif
- Droit de regard sur toute négociation des syndicats avec les parlementaires
- Les mandats ne peuvent être élus plus de deux fois
- Le comité de lutte contre la répression ne sera pas assuré par les porte-parole

Modalités refusées :

- Réduction du nombre de porte paroles
- Création d'un organe exécutif de la coordination nationale : conseil national de grève
- Aucune négociation avec les parlementaires
- Une personne par organisation politique
- Délégation pour la moitié non syndiqués
- Non mandatement par AG locale (le refus de cette modalité signifie qu'il faut que les personnes se présentant pour être porte-parole soient mandatées pour cela par leurs AG locales)

Election des portes paroles

24 porte-parole ont été élus (écrits en gras) dont 20 étudiants et 4 lycéens. Sur les 24, 12 sont syndiqués et/ou organisés politiquement.

Prénom	Université	syndicat	Parti politique	Nb de voix
Charlotte	Paris3		LO	143
Clément	Grenoble (droit)	UNEF	LCR	154
François	Besançon	UNEF	LO	145
Marie	Strasbourg	UNEF	JCR/LCR	138
Sam	ENS Lyon	Ø	LO	138
Basile	Toulouse Mirail	Aget-FSE + CGT Educ'		129
Laure	Nanterre	UNEF	JCR	165
Mathias	Lyon Bron	CNT	Ø	143
Louise	Bordeaux	Ø	LCR	175
Alex	Lyon Bron	Ø	Ø	121
Barbara	Clermont 2	Ø	Ø	170
Amandine	Paris 9	UNEF	Ø	121
Alexis	Jussieu	Ø	Fraction LO	131
Hazem	Marseille	Ø	Ø	165
Fouad	Metz	Ø	Ø	161
Julie	Montpellier	SUD	LCR	167
Ali	UVSQ(Versailles)	UNEF	Ø	115
Gaël	St Hyppolite (P1)	Ø	Ø	165
Gaëlle	UVSQ	Ø	Ø	165

Hélène	Bourg en Bresse	Ø	Ø	109
Armand	Bobigny	Ø	Ø	151
Yves	Marnes la vallée	UNEF	Ø	114
Mylène	Metz	CNT	Ø	166
Arnaud	Toulouse 3	Ø	Ø	94
Pierrick	Lycée de Tours	Ø	Ø	125
Emeric	Lycée de Lille	Ø	Ø	137
Daniel	Lycée de Limoge	Ø	Ø	163
Yanis	Lycée de Lyon	Ø	Ø	79
Alex	Lycée d'Angers	Ø	Ø	123
Lucille	Lycée de Lyon	Ø	Ø	204

Charlotte de Paris 3 a été élue porte-parole alors qu'elle n'était pas mandatée pour cela. Le reste de la délégation n'a pas pu contester sa légitimité car, par manque de vigilance, Elsa et Manon étaient parties changer les billets de train (les leur et celui de Charlotte) afin de pouvoir rester jusqu'à la fin de la coordination, tandis que Julien et Priscilla étaient partis prendre leur train.

L'élection des portes paroles s'est terminée à 23h30. Il n'y avait plus les 2/3 des délégations (déjà depuis 17-18h) donc tout vote était impossible (voir charte). Il a été proposé que nous établissions un calendrier sans le voter mais les délégations restantes partaient.

Fin de la coordination nationale de Lyon le dimanche 9 avril à 23h10